

Projets pédagogiques innovants

La Ville de Pontivy dispose d'une ligne budgétaire lui permettant d'apporter une aide financière à la réalisation des projets innovants des écoles primaires de Pontivy.

Critères d'appréciation

La commission Education examinera le **caractère expérimental** et la qualité des projets au regard des critères suivants :

- Application des principes de pédagogie participative.
- Développement des compétences citoyennes: vivre ensemble (respect, solidarité, connaissance mutuelle), lutte contre les discriminations ;
- Développement durable et agenda 21 : promotion des démarches éco-citoyennes et répercussions sur la vie de l'établissement, impact sur la commune.... ;
- Ouverture des pratiques artistiques, culturelles, scientifiques ;
- Connaissance du territoire et valorisation de son patrimoine ;
- Développement des compétences technologiques, informatiques, numériques ;

Une attention particulière sera portée sur les projets comportant des perspectives de développement en terme de rayonnement pédagogique et d'impact sur la Ville.

Financement

La Ville accompagne financièrement un projet par cycle en tenant compte des effectifs réellement concernés par le projet.

En sont exclues les dépenses concernant :

- La formation, rémunération ou déplacements des enseignants, des AVS/EVS ou accompagnateurs adultes.
- L'acquisition de matériel ou d'équipement entrant dans d'autres dispositifs ou ne relevant pas du projet à caractère expérimental.
- Les projets qui se réduiraient à participer à une manifestation organisée par une autre instance.

Instruction de la demande

A partir de mi mars, les directions des établissements primaires de la Ville reçoivent un dossier de demande de subvention (téléchargeable sur le site de la Ville : *Pontivy.fr*; onglet *scolarité*, onglet *téléchargement*).

Les projets complets sont déposés à la Mairie – service Education et sont présentés à la commission Education de mai/juin. Celle-ci examine les dossiers, statue sur leur éligibilité et fixe le montant de l'aide financière.

Les établissements scolaires sont informés par courrier ou par mail.

Engagement de l'établissement :

Les directions des établissements scolaires s'engagent à utiliser la subvention pour la réalisation du projet présenté et à mentionner la participation de la Ville, par l'apposition du logo de Pontivy, sur tous les supports de communication.

Elle fournira un bilan qualitatif, quantitatif et financier, accompagné de tout document illustrant l'expérience.